

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon maintient sa 4^{ème} Fleur et obtient le trophée « Fleur d'Or »

Suite à une visite d'évaluation le 19 août dernier, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris a rendu son verdict aujourd'hui : La Roche-sur-Yon maintient son niveau « 4 Fleurs » (le plus haut échelon) et obtient pour la première fois le trophée « Fleur d'Or » qui récompense une démarche exemplaire.

Une reconnaissance au niveau national

Le label « Villes et villages fleuris » récompense chaque année l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie de leurs habitants. La Roche-sur-Yon fait partie des 59 communes qui ont confirmé leur niveau « 4 Fleurs » (valable 3 ans) sur les 273 communes labellisées en France en 2020.

En plus, la ville fait cette année partie des 4 communes françaises (avec Alès, Auch et Mimizan) à avoir obtenu le trophée « Fleur d'Or ». Ce prix récompense une commune labellisée « 4 Fleurs » et souligne le travail exceptionnel de la commune dans les différentes thématiques du label (place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, respect de l'environnement, développement de l'économie locale, attractivité touristique et préservation du lien social). Ce trophée millésimé est valable un an. La « Fleur d'Or » pourra être attribuée chaque année à neuf communes au maximum.

A La Roche-sur-Yon, le jury a particulièrement apprécié :

- La très bonne transversalité entre les services ;
- La gestion différenciée respectée et les problématiques environnementales pleinement intégrées dans les dispositifs paysagers (réduction des îlots de chaleur, arrosage à bon escient, etc.) ;
- L'implication des habitants, notamment dans les jardins partagés ;
- La bonne maîtrise de la trame verte avec une présence du végétal sur l'ensemble de la commune (centre-ville et quartiers).

Cette haute distinction valorise le cadre de vie dans lequel évoluent les Yonnaises et les Yonnais au quotidien. Elle récompense également tout le travail des agents mobilisés en synergie sur le terrain : services nature en ville, propreté urbaine, paysage et transition écologique, espaces publics, tous ont à cœur de proposer des aménagements qualitatifs tout au long de l'année dans une démarche durable.

Le patrimoine vert en quelques chiffres

- 2 tiers du territoire sont des espaces verts, naturels ou agricoles ;
- 94 m² d'espaces verts/habitant ;
- 40 000 arbres ;
- 100 000 plantes produites aux serres municipales chaque année ;
- 500 ha de boisement ;
- 550 zones humides et 7 vallées.

CONTACT PRESSE